

Décret n°2002 - 381 du 30 décembre 2002
portant nomination du directeur général
des affaires stratégiques et de la coopération militaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2002-9 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale des affaires stratégiques et de la coopération militaire ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

En Conseil de ministres,

DECRETE :

Article premier : Le colonel (Paul Victor) MOIGNY est nommé directeur général des affaires stratégiques et de la coopération militaire.

Article 2 : Le colonel (Paul Victor) MOIGNY percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du colonel Paul Victor MOIGNY, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera / .

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002


Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la Présidence de la
République, chargé de la défense nationale,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du
territoire et de l'intégration économique


Général de division Jacques Yvon NDOLOU


Pierre MOUSSA